

Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2018

Au conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 08/19, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2018.

1. Organisation

La COGEST 2018 est composée de Mmes Verena Gubler, Lorette Killias Leutwiler, Ariane Perret Fivaz et de MM. Denis Berger, Daniel Favre, Gérard Ferry, Johann Frein, Stephan Furrer, Diego de Haller, David Terraz et du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil Communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentrées leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le ou la municipal(e) responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 4 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la municipalité, des membres de la COFIN, du boursier communal ainsi de la secrétaire municipale, ceci dans le but d'entendre la Municipalité répondre aux questions soulevées par les commissaires. La commission de gestion remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité la station d'épuration (STEP), le centre des jeunes, les locaux de la voirie et la caserne du feu. La commission de gestion remercie toutes les personnes et les employés communaux qui ont apportés nombre de précisions et réponses aux questions posées par les commissaires.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil Communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents et par participation croisée lors des réunions. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport et est fourni en annexe à celui-ci.

2. Considérations générales

En 2018, la COGEST a exprimé le vœu que la Municipalité rédige un rapport de gestion plus fourni. Chose faite, le résultat étant un rapport de 46 pages bien lisibles, accompagnant les 117 pages des comptes. On salue la Municipalité pour ces efforts.

Ce rapport a motivé la commission à regarder de plus près un grand nombre des sujets suivant les différentes sections dans le préavis. Le choix des domaines était aussi fait par rapport aux sujets du jour.

La situation financière de la commune est une préoccupation importante dans la gestion. Ce sujet était évoqué en commission et dans les discussions avec la Municipalité. En même temps que les rentrées se dégradent, on est face à de grands défis qui demandent des investissements importants. La COGEST a constaté que le Conseil Communal est régulièrement tenu au courant par la Municipalité par des préavis, mais il nous manque une vision plus globale des projets à venir, avec leurs investissements associés. Ceci fait objet d'un VOEU.

2.1 Visite des domaines

La STEP

Le site date des années 70 ; il y a 10 ans, il a été mis à jour avec une système de filtrage supplémentaire, qui a permis une augmentation de la capacité. Le résultat est que la STEP actuelle arrive à satisfaire la demande journalière, même avec 3000 assiettes du restaurant d'Ikea le samedi. Cependant, l'âge commence à se faire sentir et l'installation ne pourra pas suivre une forte augmentation de la population future. Le problème majeur actuel est le non-traitement des micropolluants – d'où le projet de la STEP intercommunale, car les systèmes nécessaires pour traiter ces polluants (principalement des médicaments) sont extrêmement coûteux. L'objectif de la commune est de maintenir la STEP actuelle pour encore 10 ans, le temps de mettre en place un nouveau site avec des installations modernes.

Centre des Jeunes

Depuis le déménagement du centre du château à la gare, la fréquence a augmenté de 80 à 120 enfants par jour. Une grande partie des aménagements a été faite par les jeunes du centre. Grâce à l'enthousiasme des animateurs, ce lieu chaleureux rencontre un grand succès auprès des jeunes d'Aubonne et environs.

Voirie

La concentration de stockage du matériel dans les locaux de la gare et l'abandon des dépôts chez M. Streit a facilité une partie du travail, mais a aussi créé le problème de la cohabitation entre les piétons (particulièrement les enfants) et les manœuvres des machines et du matériel. De simples barrières amovibles ont été mises en place pour mieux séparer les enfants et les bus aux heures de pointe.

La COGEST se demande si une réflexion pourrait être faite sur des solutions qui permettraient en même temps de servir comme barrières en cas d'ouverture des 2 portes et la manoeuvre des véhicules ? Concernant les nouveaux véhicules, ils fonctionnent à satisfaction. Le Meili est entretenu pour tenir encore 2 ans avant d'être remplacé.

Caserne du feu

Beaucoup d'encre a déjà coulé au sujet du projet de la nouvelle caserne. Durant sa visite la COGEST a pu constater par elle-même et confirmer la situation dangereuse en cas de sortie des véhicules en urgence, particulièrement quand ça correspond à l'heure de sortie ou rentrée des classes. De plus, dans la caserne actuelle, il n'y a pas de vestiaires séparés hommes / femmes. La COGEST reconnaît l'urgence de la construction et le déplacement de la caserne du feu.

2.2 Etat des vœux

Pour donner suite au travail des Commissions précédentes, la COGEST a fait un suivi des vœux de l'année passée :

1. *Rédaction d'un rapport de gestion plus fourni et qui relate notamment les éléments suivants : les faits marquants de l'année, les difficultés majeures rencontrées, les efforts particuliers des employés communaux, les relations avec l'extérieur, les manifestations, les nouvelles lois et leur implication, une synthèse de l'état des divers travaux concernant les associations de communes (ASSAGIE, ARCAM, etc.), ainsi que des tableaux commentés.*

Comme mentionné au début de cette section, la COGEST salue l'effort fourni par la municipalité, et la remercie.

2. *Un chapitre du rapport de gestion à l'état d'avancement des vœux émis les années précédentes. Elle indiquera pour chacun : le rappel du vœu, la réponse de la Municipalité, quelles démarches ont été entreprises, quels obstacles ont été rencontrés et si le vœu a finalement pu être mis en place.*

Le rapport de gestion ne mentionne pas explicitement l'état d'avancement, mais la COGEST constate que tous les autres vœux ont été avancés. La COGEST espère que le rapport 2019 contiendra une section sur l'avancement des vœux.

3. *Un chapitre à l'avancement des objectifs de législature : les démarches entreprises, les éventuelles difficultés rencontrées et les résultats obtenus à ce jour ainsi qu'un échéancier.*

Beaucoup de ses éléments se trouvent dans le rapport, mais il nous manque une vue d'ensemble dans le préavis.

4. *Un chapitre sur le bilan de la politique énergétique plus détaillé et exhaustif dans les futurs rapports de gestion, en complément aux deux rapports oraux présentés devant le conseil communal et demandés par la motion Mange.*

Chapitre 4, section 11 du préavis 8/19.

5. *Établissement d'un planning qui structure les étapes de rénovation du patrimoine communal et en estime leur coût.*

La Municipalité a expliqué sa démarche de trouver une solution simple et moins coûteuse. Les changements dans le personnel de la commune ont retardé l'implémentation de ce planning. La Municipalité a privilégié la qualité et la concordance du personnel sur l'avancement de ce vœu. On attend la réponse cette année.

6. *Agende de manière prioritaire les options de contournement d'Aubonne suivi par l'aménagement de la place de la Gare et informe régulièrement le conseil de l'avancée du dossier.*

La COGEST constate qu'il ait fallu une motion d'une des membres du Conseil Communal pour forcer la Municipalité de tenir le Conseil au courant des activités et de l'avancement (ou pas) du projet. Elle remercie la Municipalité pour tout ces efforts et espère que ça continue.

7. *Établissement d'un suivi annuel des prestations touristiques entre le responsable du kiosque et la Municipalité.*

Ce vœu est en cours de réalisation cette année avec le point I à la gare et l'installation des panneaux rouges pour les affiches.

3. Observations sur la gestion communale

3.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, bâtiments communaux hors solaire.

Responsable : Luc-Etienne Rossier, syndic

HERA – Fusion Aubonne-Montherod

La fusion des deux communes a occupé beaucoup de temps de la Municipalité. Celle-ci se réunissait une fois par mois avec la municipalité de Montherod en préparation de la fusion. On salue particulièrement l'effort de communication avec le Conseil Communal et le public, ce qui a certainement contribué au succès dans les urnes le 25 Novembre. Ces travaux continuent, avec les sujets principaux : transfert de savoir, échange de gestion des routes, etc. Le Syndic estime que, après la fusion des deux communes, le travail et le rôle de la municipalité changeraient de forme. Au lieu d'un travail très orienté vers l'exécution des tâches quotidiennes, le rôle d'un municipal sera plus de donner la direction à la vision.

Pendant ces discussions, la relation avec Allaman était évoquée, en tant que pole de mobilité et centre régional. Le syndic nous a expliqué la situation politique d'Allaman et ses effets sur la relation avec Aubonne. Cette situation est en voie d'amélioration, qui permettra d'avancer sur différents dossiers, particulièrement le développement de la gare d'Allaman. On loue les efforts de la Municipalité dans cette direction et on espère qu'elle continue ses efforts. Ceci fait objet d'un Vœu.

Echéances avec les grands acteurs économiques (Merck, Ikea, Outlet)

Les interactions avec les grands acteurs économiques de la commune sont un aspect important du travail de la Municipalité. Avec Merck il y a une réunion environ toutes les 3 semaines. L'objectif de ces réunions est de faciliter les contacts entre Merck et les autorités afin de maintenir l'importance du site d'Aubonne pour Merck, et idéalement agrandir sa présence. Comme exemples de collaboration, nous pouvons citer les passages piétons à l'arrêt du bus de la Levette et l'augmentation de fréquence de bus (toutes les 15 minutes aux heures de pointe). Ces contributions

s'inscrivent dans la politique environnementale de Merck pour leur personnel, mais elles apportent aussi un avantage pour les Aubonnois.

Les réunions avec Ikea et Outlet sont moins fréquentes, environs 4 fois par année. L'interaction avec Ikea est plus compliquée, due aux changements fréquents des responsables non-francophones. Heureusement, le responsable d'Outlet se propose comme traducteur.

Gestion des travaux

Pour certains travaux spécifiques d'entretien, la commune fait appel aux entreprises d'Aubonne en priorité, puis aux entreprises régionales, en faisant des rotations avec les différentes entreprises. Plutôt que de passer par un appel d'offre, ce qui permet de stimuler l'économie locale et d'agir rapidement. Pour les plus grands projets soumis en préavis, l'appel d'offre sur le marché national est obligatoire.

Gestion du personnel communal

Le personnel travaillant à la commune est particulièrement satisfait des conditions de travail. Il y a très peu de tournus au sein des employés communaux et chacun travaille dans l'entente cordiale et la concordance. Les défis relevés par la Municipalité ne montrent pas seulement le succès de la gestion, mais aussi l'importance de trouver des bons candidats pour les postes, au détriment de laisser ce poste ouvert pendant une certaine période avec le risque de retarder certains objectifs et activités, comme le planning des rénovations.

La COGEST loue l'approche de la Municipalité et la soutient dans ces démarches. On souhaite la bienvenue à M. Richard Calderini, le nouveau chef de Service Technique et on lui souhaite bonne chance dans ce nouveau défi.

3.2 Domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes, politique jeunesse, centre des jeunes, instruction publique, ASSAGIE, culte, bibliothèques jeunesse et adulte, commission Suisse-Etranger, transports publics.

Responsable : Sandra Linder, municipale

Commission de naturalisation

Une nouvelle loi sur la nationalité est entrée en vigueur le 1er janvier 2018 et de ce fait, la COGEST s'est interrogée sur l'impact de cette dernière, car ce ne sont plus les communes mais le Canton qui devient la porte d'entrée pour les procédures de naturalisation.

Madame Linder nous informe que les assistants de sécurité publique, la municipalité et le greffe ont reçu une formation en 2018 avec pour objectif de maîtriser tous les aspects de cette nouvelle procédure unifiée dans notre canton. La COGEST souligne enfin l'important travail fourni en 2018 par la commission de naturalisation, en particulier par les assistants de sécurité, et ce afin de traiter les nombreux dossiers déposés juste avant ce changement de loi.

Le Centre des jeunes

Le déménagement du centre fut un réel succès, à la fois en termes d'adaptation et de transformation des nouveaux locaux mais aussi en terme de fréquentation accrue

de ses jeunes visiteurs (+ 50% de jeunes chaque jour par rapport aux années précédentes). La COGEST félicite le travail de madame Linder et toute l'équipe du centre.

Transports publics

L'amélioration des transports publics est le préalable au transfert modal. C'est la raison pour laquelle la COGEST s'est intéressée à la fréquence des bus, très faible à certaines heures de la journée et à la raison pour laquelle il n'y a souvent pas de bus en correspondance avec le RegioExpress en provenance ou en direction de Lausanne. Sans compter les week-ends au cours desquels la fréquence est encore beaucoup plus faible. La raison de ces faibles fréquences est le coût très élevé des paires de courses (un aller/retour) si celles-ci ne sont pas validées comme rentables par le Canton. Aucune amélioration n'est prévue avant l'horaire 2022-2023 selon la Municipale. Il est indiqué que les horaires sont proposés tous les 2 ans par la DGMR. Toutefois, un projet de bus nocturne supplémentaire semble à bout touchant, et ce grâce à une collaboration avec le district de Nyon, ce qui est à saluer.

La COGEST émet le Vœu que la commune d'Aubonne mette tout en œuvre pour améliorer les transports publics, pour faciliter l'utilisation combinée des modes de transport, pour nouer des contacts étroits avec les communes avoisinantes et étudier toutes les possibilités de subventions du canton, en particulier une part des 20 millions prévus pour la mobilité.

ASSAGIE

Cantines et accueil parascolaire.

La COGEST s'est interrogée sur les menus proposés par la cantine scolaire, et ce en marge du changement de prestataire à Etoy. Ce dernier, la « Coccinelle Verte », privilégie l'utilisation de produits locaux, de saison et bio. Le prestataire de la cantine scolaire d'Aubonne est LCIS, la Côte International School, qui s'engage à utiliser des produits de qualité. En raison du faible nombre de repas commandés par jour (environ 60), un seul menu chaud est proposé par jour, et ce à satisfaction.

Camps scolaires, culture et sports

L'ASSAGIE finance partiellement les activités culturelles et sportives dans le cadre de l'école. Pour ce faire, elle dispose d'un budget annuel. La COGEST s'est intéressée au motif pour lequel le budget n'a pas entièrement été alloué. La réponse est que ce sont les directeurs des établissements scolaires, qui ont la charge d'informer et d'inciter les enseignants à demander ces enveloppes pour financer leurs projets. Une bonne coordination sera d'autant plus essentielle à l'avenir qu'il ne sera plus possible de demander aux parents de financer les activités organisées par l'école, et ce qu'il s'agisse des sorties sportives (patinoire), culturelles (spectacles, musées) ou des camps. Ce changement fait suite à une décision du tribunal fédéral en décembre 2017 que le Canton de Vaud a décidé d'appliquer dès la rentrée scolaire 2019. Pour l'heure, selon la Municipale en charge, les budgets à cet effet n'ont pas encore été revus à la hausse.

3.3 Police des constructions, urbanisme et aménagement du territoire,
bâtiments scolaires, piscine communale, personnel piscine, conciergerie.
Responsable : Michel Crottaz, municipal

Centre culturel et sportif

Le projet de travaux de rénovation du sous-sol du CCS (Centre Culturel et Sportive) trouve en 2018 un épilogue en queue de poissons puisque le crédit d'étude accordé a été suspendu au vu des difficultés rencontrées pour solutionner les questions de ventilations. Finalement cet état de fait pourrait être une bonne chose au vu de l'évolution des besoins futurs de l'ASSAGIE qui impactent l'évolution de la rénovation générale du bâtiment, comme présenté au conseil communal par Mme. Sandra Linder au début de cette année.

Le PGA

Une étape importante fut l'adoption le 3.07 2018 par le Conseil Communal du PGA et la levée des oppositions de la mise à l'enquête. Pourtant les amendements souhaités prolongent l'attente de son entrée en vigueur car il est retourné aux services de l'Etat pour approbation et ceux-ci ne tiennent pas les délais pour se prononcer (de plus la nouvelle LATC est entrée en vigueur en septembre 2018). Il est peu probable qu'il entre en vigueur avant 2020.

La commission a cherché à savoir la répercussion du nouveau PGA sur les mises à l'enquête 2018, et constate que peu d'enquêtes concernent des projets qui anticipaient ce PGA et demandaient des dérogations sur le PGA en vigueur. D'une façon générale, les nombreuses demandes de 2018 touchent la vieille ville (ces cas demandent en général plus de travail au SI), les améliorations énergétiques, et le développement de Merck. Mais il semble que bien des projets sont en attente de l'entrée en force de ce PGA et de la densification qu'il permettra.

La Piscine

Service public déficitaire, la commission s'est penchée sur les rentrées financières de la location de son restaurant et les éventuelles recettes liées au parking ou aux entrées. La municipalité n'envisage pas de changements.

Un léger affaissement du bassin moyen a été constaté. Un mandat d'étude pour faire une approche globale des besoins de rénovation est lancé en vue d'être aux normes actuelles. Pas de travaux en 2019 mais éventuellement en 2020 toutefois sans transformation majeure du site qui est agréable à vivre.

3.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rue et places (chaussées),
parcage, sécurité publique, police, feu, protection civile, énergies.
Responsable : Jean-Christophe de Mestral, municipal

Sécurité publique

Place de la Gare

La COGEST s'est intéressée à la cohabitation entre le Centre des jeunes, la gare des bus et les écoliers et s'est demandée si un renforcement de la sécurité avait eu lieu. Aucun renforcement n'a été jugé nécessaire par la Municipalité dans la mesure

où le centre encadre les jeunes. Concernant la sécurité des écoliers, des barrières ont été mis en place afin d'éviter tout accident avec les bus. Le Municipal a confirmé que la priorité est d'avoir les ASP présents lors des déplacements des écoliers avant et après l'école. Les patrouilleuses quant à elles sont présentes au passage piéton en face du kiosque. Il existe une collaboration étroite entre l'ASSAGIE et la commune concernant les remplacements des patrouilleuses.

Vols

L'ensemble des vols connaissent une augmentation de plus de 17% entre 2017 et 2018. Toutefois, nous constatons une forte augmentation des vols par effraction : passant de 19 à 43, représentant + 126%. Selon la Municipalité, ces chiffres sont peu représentatifs car fluctuant aux vues du nombre de cas. Elle se demande quelles mesures la Municipalité a mis en œuvre afin de réduire les vols. La gendarmerie effectue des contrôles lorsque cela est possible. Monsieur de Mestral met en avant le travail effectué par Police Population et souligne l'importance de cette dernière. Il nous informe que ce concept est en train d'être revu afin d'y apporter des améliorations. De plus, la gendarmerie propose un audit de la sécurité aux habitants. Cependant, pour la commission, chaque vol est un vol de trop et elle attend que la Municipalité prenne des mesures adéquates pour réduire les vols par effraction. Ceci fait objet d'un Vœu.

La COGEST s'est interrogée sur les problèmes de sécurité à la gare d'Allaman (vandalisme sur vélos) ne favorisant pas la mobilité douce. A cela, la Municipalité nous a répondu qu'il n'y a pas de plaintes enregistrées à la gendarmerie et de plus elle circule régulièrement.

Parking

Nous avons reçu diverses questions de plusieurs conseillers communaux au sujet des places de parc utilisées par les employés de Merck et des autres sociétés. En effet, les questions relèvent la problématique de la gestion des places de parc en zone bleue/blanche au Chêne, ainsi que les places blanches à la rte de l'Etraz et au chemin des Clos. La Municipalité nous informe qu'elle entretient des discussions régulières avec Merck et que ces derniers ont mis en œuvre plusieurs mesures, telles qu'offrir l'abonnement général ou encore la location de places à l'Outlet Aubonne. De plus, l'occupation de ces places se fait aussi par les habitants du Pied du Jura qui viennent travailler dans la région. Les 2/3 des places au Chêne sont passées de zone blanche à bleue afin de les rendre plus disponibles.

La COGEST s'est aussi questionnée sur le prix des places de parc dans les parkings couverts. Pour le parking des Poyet, le prix n'a jamais été revu et correspond selon la Municipalité au prix du marché, c'est-à-dire CHF 68.- pour une place non garantie. Le parking du Chœur du Chêne propose aussi des places à louer. Selon nos informations, les places de parc aux Clos coûtent CHF 130.- à l'intérieur et CHF 80.- à l'extérieur, pour des places garanties. Nous invitons la Municipalité à revoir les tarifs appliqués. Concernant le parking sauvage devant l'Hôtel de ville, la Municipalité fait preuve d'une certaine tolérance afin de ne pas pénaliser les commerçants (pharmacie et boulangerie), mais on constate malheureusement une dégradation de

la situation, particulièrement hors horaires d'ouverture (par exemple des motos stationnées sous les halles le soir).

En 2016, la COGEST avait déjà émis le vœu que les ASP soient aussi présents entre 17.00 et 18.00. La commission émet le Vœu que le temps de présence des ASP soit plus flexible afin de pouvoir effectuer des contrôles régulièrement en-dehors des plages horaires de 07.00 à 17.00, y compris les week-ends.

Routes

La sécurité des enfants sur nos routes est un sujet qui tient à cœur à la COGEST. Nous avons ainsi souhaité en savoir plus sur les mesures mises en place pour garantir ou même augmenter la sécurité au centre-ville. La présence des patrouilleuses et de l'ASP avant et après l'école sur la place de la gare a été déjà évoquée. L'ASP veille en plus sur la circulation pendant les heures d'écoles et cherche le contact avec les enfants en les rendant attentifs aux dangers de la circulation. Si nécessaire, il discipline nos jeunes habitants (et les autres...).

La Municipalité est satisfaite des mesures prises les années précédentes, dont l'introduction des zones 30. Aucune nouvelle mesure n'a été prise en 2018. Cependant, la COGEST trouve que la situation est restée trop dangereuse en 2018. Dès lors, la commission émet le souhait que la Municipalité renforce la sécurité des piétons au centre-ville et se préoccupe du trafic routier.

La commission s'est questionnée sur les mesures prises pour garantir le respect de la limitation de vitesse dans les zones 30. La Commune est propriétaire d'un radar pédagogique qui est régulièrement déplacé pour rendre les automobilistes attentifs à leur vitesse dans la zone 30. Par ailleurs, la Commune a la possibilité de placer des chicane provisoires pendant une année pour tester leurs effets avant de décider de la pose de chicanes définitives. Par exemple, les chicanes actuelles n'ont pas été jugées suffisantes à la Rte de l'Etraz et des gendarmes couchés seront installés prochainement. La COGEST rappelle que la mise en place d'une zone 30 ne peut pas se faire du seul fait de la Commune et que le Canton peut imposer diverses mesures et veiller sur l'efficacité d'une zone 30.

Informatique

La COGEST s'est penchée sur les sauvegardes des données. La municipalité nous informe que les backups suivent le standard de l'industrie. La commission s'est posée la question par rapport à l'achat de licence commerciale pour Microsoft SQL, car dans le marché il existe des options gratuites avec la même qualité. Il s'avère que le logiciel de Gestion que la Commune utilise (NEST), nécessite cette base de données. On a aussi regardé les processus mis en place en cas de désastre informatique (Disaster Recovery Plan - DRP). La Commune nous explique qu'elle se base sur l'expérience d'une Société appelée Computis, société avec laquelle elle travaille depuis 2011 et avec qui ils sont très satisfaits des services et de la qualité fournis. En suivant leurs conseils, la Commune a multiplié les copies : une réplication des données est déposée dans un autre centre et une autre copie dans un coffre-fort. Ceci représente le processus standard. Pour la messagerie, l'hébergement est fait localement, en Suisse, pour avoir une maîtrise des coûts. Le cloud ne rentre pas en ce moment dans la stratégie.

Energie et environnement

Dans le rapport de gestion 2018, la COGEST est satisfaite de trouver un paragraphe consacré à l'environnement et à la politique énergétique. L'état du fond au 31.12.18 s'élevait à CHF 500'000.- et nous nous sommes demandés pourquoi la commune ne cherchait-elle pas à encourager les propriétaires à faire les démarches pour utiliser des énergies renouvelables. Il nous a été répondu que lors de chaque demande de permis de construire, la Commune informe sur l'existence des subventions. La Municipalité prévoit de mettre sur pied une page complémentaire sur le site internet de la commune et d'y faire figurer tous les liens utiles relatifs aux demandes de subvention.

La COGEST a demandé à recevoir la directive « achats responsables de biens et de services », entrée en vigueur en mai 2018. Les véhicules ne font pas partie de la directive. Cette dernière se concentre sur cinq domaines qui couvre la majorité des achats réalisés au quotidien : Papier, Informatique et appareils, Éclairage intérieur, Bien de consommation et Nettoyage. Ces cinq domaines sont étudiés sous l'angle des achats durables, de l'évaluation du besoin et de l'élimination. Bien que succincte, cette directive a le mérite d'exister et de poser les jalons pour les années à venir.

Concernant le suivi énergétique des bâtiments, la COGEST a voulu savoir quel était le bilan après une année. Comme mentionné dans le rapport, plusieurs logiciels avaient été analysés mais finalement l'option retenue était Excel. Il y a eu plusieurs départs et le nouveau chef de service n'est arrivé que dernièrement, empêchant la prise en main de ce projet. Il est à relever que depuis la fin 2017, le programme ENERGO est en place, et ce pour 3 ans, pour étudier les fluides, recevoir une aide pour le paramétrage, ainsi que des conseils sur comment faire évoluer les systèmes. Neuf bâtiments sont concernés par ce programme.

Finance

La COGEST s'est intéressée aux champs d'action de la commune concernant le travail au noir sur notre territoire. Voici les conséquences mentionnées sur le site internet de la SECO¹ en cas de travail au noir, certaines concernent directement les recettes fiscales de la Commune :

- la perte de recettes pour l'Etat et les assurances sociales ;
- les distorsions de la concurrence entre les entreprises et entre les travailleurs ;
- la suppression du droit des travailleurs à des prestations des assurances sociales ;
- la sous-enchère salariale et l'exploitation des travailleurs.

Les effets nous concernent tous et ont un impact non négligeable pour notre communauté et l'équilibre de nos finances. Selon une étude de Comparis, la moitié des Suisses qui emploient une femme de ménage paient leur employée au noir. Il en va vraisemblablement de même pour d'autres activités, telles que l'entretien des jardins, bâtiments, travail sur les chantiers ou dans les champs. Nous avons souhaité

¹ Voir : Lutte contre le travail au noir et la sous-enchère salariale (art. 64 LEmp).

mieux connaître le champ d'action de la commune dans la prévention, mais aussi dans la répression du travail au noir. La Municipalité nous a informé qu'elle n'était pas compétente pour lutter contre le travail au noir. Dans le canton de Vaud, la lutte contre le travail au noir et la sous-enchère (dumping) salariale relève de la compétence exclusive du Service de l'emploi, autorité cantonale de régulation du marché du travail, en vertu de la Loi cantonale sur l'emploi.

Toutefois, la Municipalité peut dénoncer la personne concernée aux autorités responsables comme tout autre habitant de la commune. Le champ d'action de la commune est surtout lié aux projets et chantiers de la Commune. Elle peut demander des garanties ou favoriser des contrôles. La COGEST pense qu'il serait intéressant de faire un tout-ménage afin d'informer tous les citoyens des conséquences (non-déclaration du personnel) et de fournir toutes les informations nécessaires sur ce sujet.

3.5 Affaires sociales, ARASMAC, AJEMA, petite enfance, affaires culturelles, tourisme, sports, société locale, Arboretum, parcs, jardins, cimetières, chemins, jardins potagers, cours d'eau, voirie, déchets, déchetterie intercommunale.

Responsable : Pascal Lincio, municipal

Culture

La commission s'est demandée pourquoi une des activités culturelles très visible, les Aubonn'Apéros, n'est pas mentionnée dans le préavis et présentée dans les comptes. Le municipal a expliqué que l'Aubonn'Apéro est géré directement pas la SDA, qui en établit le programme chaque année. Le principe appliqué est celui de la mise à disposition gratuite des halles pour les sociétés locales qui assurent à tour de rôle l'animation des apéros. Seule exception c'est la soirée organisée par la Commission Suisse-Etrangères (CoCHE). Le bénéfice de la soirée leur est acquis, tandis que la SDA prend en charge le paiement des cotisations SUISA pour la musique, ainsi que la prime d'assurance RC.

Petite enfance

Le rapport de gestion 2018 mentionne l'augmentation continue de la demande pour l'accueil préscolaire et parascolaire. Une étude pour préciser des besoins à l'horizon 2015-2030 a été réalisée à la demande de la FAJE par Microgis SA et le Bureau Evaluanda. Au stade actuel, le plan de développement du réseau AJEMA pour les 25 structures d'accueil collectif en pré- et parascolaire prévoit des besoins sur le périmètre actuel estimés à environ 200 places pour les 5 ans à venir, soit 40 places supplémentaires par année (3,4 % par année). Il n'existe pas pour l'heure de projet de création d'une nouvelle crèche à Aubonne, mais des extensions, voire de nouvelles structures, pourraient voir le jour dans les années à venir dans la région. A noter que lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mai 2019 à Aubonne, les délégués des communes membres de l'AJEMA ont accepté la création de nouvelles places d'accueil dans les structures suivantes :

- Garderie Cupidon (Montherod) : 34 (actuels) + 10 dès 01.01.20
- UAPE La Parent'aise (Echandens) : 36 (actuels) + 12 dès août 2019

- UAPE Le Rendez-vous (Aubonne) : 72 (actuels) + 12 dès août 2019
- UAPE Le Cerf-Volant (St-Prex) : 36/68 (actuel) + 12 dès août 2019
- UAPE Marais'Cré (Gimel) : 36/48 (actuel) + 36 dès août 2019 (antenne à Essertines-sur-Rolle)

Voirie et déchetterie

La commission s'est intéressée aux extensions possibles des éco-points. L'ouverture d'un nouveau éco-point en ville se heurte aux problèmes déjà rencontrés : disponibilité de place, nuisances sonores et types de déchets pour recyclage. Par expérience, le tri des déchets, particulièrement PET, n'est pas bien respecté. Pour la collecte du papier et du carton, la Municipalité ne connaît pas des systèmes spécialement conçus pour éviter des problèmes semblables. La COGEST propose que la municipalité rappelle à la population les emplacements des éco-points et les types de collecte au travers d'un tout-ménage ou d'une carte avec les emplacements sur le site web de la commune.

Malgré le peu de neige, presque le double des interventions de service hivernales ont été nécessaires, incluant le territoire de Pizy. Ceci est dû au gel nocturne. A rappeler qu'outre les services communaux, 3 agriculteurs, à savoir 1 à Aubonne, 1 à Montherod et 1 à Pizy, se chargent également du déneigement selon conventions particulières passées avec eux et répartition des tâches avec les SE aubonnois.

4. Vœux

La COGEST émet les vœux suivants :

La commune d'Aubonne :

1. **Présente une vision globale des gros investissements** dans les 20 ans à venir avec une première estimation budgétaire.
2. **Met tout en oeuvre pour développer la collaboration avec Allaman** en tant que pôle de mobilité et centre régional.
3. **Continue ses efforts d'augmenter les fréquences des bus**, particulièrement pendant les heures de pointe pour la correspondance avec le RE direction Lausanne.
4. **Prend des mesures adéquates pour réduire les vols par infraction**, particulièrement pendant des périodes sensibles : les vendanges et les changements de l'heure été-hiver.
5. **Augmente la flexibilité des horaires des ASP** afin de pouvoir effectuer des contrôles régulièrement en-dehors des plages horaires de 07.00-17.00 ainsi que les week-ends.

5. Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

6. Conclusions

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la commune par la Municipalité.

La COGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail. Toutes et tous se sont montrés ouverts dans les réponses à nos questions, démontrant une bonne connaissance de leurs dossiers dont ils ont la charge et une grande volonté au bien-être de la population aubonnoise. La COGEST a particulièrement apprécié l'amélioration de la communication de la Municipalité et les soutient dans la continuation.

Sur cette conclusion, la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal n° 8/19 relatif au « Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2018 »,
- Oüi le rapport de la Commission de Gestion,
- Oüi le rapport de la Commission des Finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. Adopte
 - a. Les comptes 2018 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 34'745'804.11 aux recettes ; Fr. 34'766'233.15 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de Fr. 20'429.04.
 - b. Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 47'825'010.67 avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'336'309.93.
2. Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge.
3. De donner décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Aubonne, le 24 juin 2019.

Pour la commission de gestion,
Le rapporteur :

Pieter Volgers

Annexe : Rapport de la Commission des Finances (COFIN)